

[FACTURATION] La trésorerie ne reçoit pas le rôle ORMC, que faire ?

Le dépôt d'un flux PES ORMC sur la plateforme HELIOS s'accompagne de la production d'un flux retour « Acquit » (aussi appelé fichier ACK) qui est un compte-rendu du traitement du flux. Il est donc absolument nécessaire de relever l'acquittement mis à disposition sur HELIOS (**passerelle de transmission > réception de fichier, puis indiquer la date d'envoi dans la zone de recherche**).

Pour plus d'information sur les fichiers ACK, [cliquez ici](#).

Note : le flux ORMC doit être déposé sur HELIOS avec le code application « GHELPE2 », tout comme les bordereaux de mandats/titres de comptabilité. La prise en charge des flux par la DGFIP peut varier de 1h à 48h.

Il existe plusieurs possibilités d'erreurs, ci-dessous les cas les plus courants :

1956 – Identifiant de la collectivité invalide	Le code collectivité, code budget, n° SIRET ou le n° codique du fichier ORMC n'est pas cohérent par rapport à ce qui est attendu par HELIOS ; Faire le point avec le comptable.
1953 – Poste comptable inexistant	
1954 – Budget Collectivité inexistant	
2035 – Le budget collectivité n'est pas paramétré pour recevoir des flux de recette au format PES Aller V2	Le budget collectivité concerné n'est pas paramétré pour recevoir des flux PES ; Le comptable doit donc effectuer le paramétrage nécessaire dans HELIOS.
1959 - Les flux PES V2 ne sont pas signés alors que le paramétrage HELIOS le prévoit	Les flux ORMC ne doivent pas être signés ; Le comptable doit donc modifier le paramétrage nécessaire dans HELIOS.
1968 – Le bordereau a déjà été intégré dans Hélios	Un bordereau ORMC portant cet identifiant existe déjà dans HELIOS et ne peut donc être intégré une seconde fois.
1963 – Domiciliation erronée	Les références bancaires d'un tiers sont invalides.
Une erreur technique est survenue lors de la validation/découpage technique (Boite 1) : Erreur de validation XSD en boite II	Le flux ORMC contient une valeur non autorisée par le protocole. Contacter le service technique AGEDI.